

CHAPITRE 6. LES GRANDES ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT

6.1. LES GRANDES ORIENTATIONS

Pour son développement, la MRC de Coaticook, en concertation avec ses partenaires régionaux, a défini des objectifs sectoriels sur lesquels elle entend baser son développement.

Pour chacun de ces objectifs, des orientations claires furent retenues. Chacune de ces orientations sera à la base des interventions traduites dans les différentes sections du schéma d'aménagement révisé.

Les grandes orientations d'aménagement du territoire sont donc les charnières entre les problématiques et les moyens de mise en oeuvre afin d'atteindre des objectifs de développement.

Voici les thèmes et les orientations qui leur sont rattachés.

L'exploitation forestière :

- Confirmer et renforcer l'importance du rôle de la forêt sur l'économie et le développement de la MRC ;
- Favoriser l'exploitation de la matière ligneuse d'une manière durable en assurant son renouvellement ;
- Favoriser la cohabitation des usages compatibles avec la forêt.

L'agriculture et le milieu rural :

- Confirmer et renforcer l'importance du rôle de l'agriculture sur l'économie et le développement de la MRC tout en favorisant la cohabitation des usages compatibles avec l'agriculture en définissant clairement le mode rural d'occupation du territoire.

Le développement récréo-touristique :

- Favoriser un développement récréo-touristique et culturel régional structuré en complémentarité avec les autres MRC de l'Estrie.

Le développement industriel :

- Diversifier la structure industrielle et en consolider les acquis;
- Délimiter les espaces industriels selon le type d'industries qu'ils devront accueillir;
- Définir des normes d'occupation du territoire rural;
- Protéger les biens et les personnes.

La gestion de l'urbanisation :

- Favoriser la concentration des infrastructures et des équipements régionaux à caractère commercial, institutionnel et de service dans les zones urbaines et limiter l'étalement urbain des fonctions autres que l'habitation en dehors des périmètres d'urbanisation et secondaires ;
- Consolider et, dans certains cas, redéfinir certains périmètres d'urbanisation et secondaires existants selon l'estimation future des besoins en espace.

L'environnement humain et biophysique :

- Favoriser un environnement humain et naturel de qualité.

Le transport terrestre :

- Assurer et améliorer la fluidité et l'efficacité des réseaux routiers supérieur et local.

La délimitation des zones de contraintes naturelles et anthropiques :

- Assurer la sécurité des personnes et des biens.